

## Annexe de la Convention de mise à disposition d'un véhicule pour la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône

IMMATRICULATION	MARQUE	TYPE	ENE	ANNEE DE	KM AU	Valeur Venale	Affectation	ETAT
AB-302-MV	RENAULT	LAGUNA 3 DYNAMIQUE	GAS	25/06/2009	114940	2 800,00 €	Préfecture de Police	BON
BV-176-NZ	RENAULT	TWINGO	GAS	27/09/2011	146500	3 000,00 €	Préfecture de Police	MOYEN
94 BTM 13	RENAULT	TWINGO	GAS	16/02/2009	122120	2 130,00 €	Préfecture de Police	BON
AV-700-AG	RENAULT	LAGUNA 4 CONTROL	GAS	15/06/2010	170000	4 430,00 €	Préfecture de Police	BON

**Coordonnées des intervenants****Pour la préfecture de police**

Le Commandant de Police Philippe ROUBAUD

Chef de la mission sécurité interne

Tél. Fixe: 04.96. 10. 63.98.

Tél. Mobil: 06.22.63.36.42.

Courriel : philippe-r.roubaud@interieur.gouv.fr

**Pour les Bouches du Rhône désigné « Le Département »**

M. Daniel BENOIT, Chargé de Mission.

Tel. 1 : 04. 13.31.33.71.

Tel. 2 : 06.11.72. 77.3 1.

Courriel : daniel.benoit@departement13 .fr

**modalités de signalement des contraventions au 01/01/2017**

Réception des amendes au sein du service du parc automobile

Enregistrement des amendes de la collectivité dans un tableau EXCEL

Information par e-mail du responsable hiérarchique de la direction ou du service concerné par l'infraction au code de la route et demande des pièces justificatives

(nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de permis de conduire et date de délivrance du permis de conduire) par retour d'e-mail dans un délai de 15 jours à partir de la date de réception de l'amende

Dès retour des pièces justificatives, transmission de l'identité du contrevenant en ligne sur le site internet de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (<http://www.antai.fr>)